



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 28 JAN. 2019

**Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**



**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de la Culture à la question parlementaire N°79 du 10 décembre 2018 des honorables députés Madame Octavie Modert et Monsieur Claude Wiseler, concernant les travaux d'élargissement du Viaduc dit Passerelle ou « Al Bréck », tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Madame Sam Tanson, Ministre de la Culture à la question parlementaire n° 79 du 10 décembre 2018 des honorables députés Madame Octavie Modert et Monsieur Claude Wiseler

Par leur question écrite, les honorables Députés demandent des renseignements concernant les travaux d'élargissement du Viaduc dit « Passerelle » ou « Al Bréck ».

Le projet actuellement en cours de réalisation prévoit l'élargissement du pont Passerelle et la réhabilitation de sa superstructure. Le chantier devant se dérouler tout en préservant le trafic sur les deux voies de circulation, il a été opté pour l'utilisation de matériaux légers et durables. Dès lors, la structure d'élargissement est une structure métallique en forme de caisson de 4,80 mètres de largeur, posée du côté intérieur sur des appareils d'appui en inox fixés sur l'encorbellement actuel et en partie extérieure sur des béquilles métalliques.

Les réflexions relatives à la préservation du patrimoine et de l'architecture du Viaduc ont été intégrées dès le début dans le projet.

De plus, la Division du patrimoine du Service culture de l'organisation UNESCO a tenu à remercier le gouvernement pour sa coopération dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Finalement, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) remarque dans son analyse du projet de l'élargissement de la passerelle « Al Bréck » que : « ...*L'extension projetée serait en métal, le tablier créé repris par des consoles en Y s'appuyant sur les piles en pierres. **Le parti proposé introduit une note contemporaine qui n'altère pas la structure d'origine.** Les images de synthèse montrent que l'ouvrage en pierre de 1860 restera la structure dominante, l'important est en effet de sauver l'audace qu'a constitué la création de ce viaduc au XIXe siècle.* » À noter que le conseil ICOMOS agit comme organe consultatif pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les études préalables et les analyses de l'existant, en particulier l'état du tablier, ont été exécutées avant le début des travaux. Tel est le cas pour tout projet de réhabilitation et/ou de transformation d'un ouvrage d'une envergure et d'une importance telle que celle de la passerelle « Al Bréck », à l'instar de ce qui a été réalisé pour le Pont Adolphe et en fonction des travaux à réaliser. Toutes les précautions ont donc été prises et les résultats y relatifs ont été intégrés dans le projet en cours de réalisation.

Bien que le Viaduc ne bénéficie pas d'une protection nationale, le Service des sites et monuments nationaux (SSMN) a été consulté en amont des travaux et a émis un avis. Les observations du SSMN ont été respectées par le maître d'ouvrage qui invite régulièrement un représentant de ce service aux réunions de chantier. La Commission des sites et monuments n'a pas été consultée.

Etant donné que le Viaduc bénéficie d'une protection internationale en ce qu'il se trouve dans la zone tampon du bien « Ville de Luxembourg : vieux quartiers et fortifications » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Comité du patrimoine mondial avait été dûment consulté en amont des travaux et l'avis des experts de l'ICOMOS était favorable à leur réalisation.

Conformément à la proposition du directeur de l'Administration des ponts et chaussées, une discussion constructive avec deux des trois ingénieurs cités dans la presse luxembourgeoise a eu lieu, par le biais d'une téléconférence en date du vendredi, 7 décembre 2018.